

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'ASSOCIATION FONCIERE PASTORALE DES BAUGES

Envoyé en préfecture le 19/06/2026

Reçu en préfecture le 19/06/2026

Publié le 19/06/2026

ID : 074-200054138-20260608-DEL2026_012-DE

S²LOW

Délibération 2026-012

Objet : Convention Pluriannuelle de Pâturage GAEC La Ferme de Panloup - Alpage de L'AULP DE SEYTHENEX

Le 08 juin 2026, sur convocation de Monsieur le Président de l'AFP des Bauges, se sont réunis les membres du Syndicat en Mairie de Faverges-Seythenex, dont les noms suivent :

Etaient présents : Quentin DUNAND (Titulaire Mairie Faverges-Seythenex), Christian ROSETI (propriétaire privé), Jonathan UTILLE (Titulaire Section du Couchant), Nathalie SURY (Suppléante Mairie Faverges-Seythenex), Mickael UTILLE (Suppléant section du Couchant), Tomy DESAIRE (Suppléant Commune de Giez), Maurice FALCY arrivé à 19h30 (Propriétaire privé)

Avaient donné Pouvoirs : Hervé LECURIEUX BELFOND (Titulaire Commune de Giez) a donné pouvoir à Tomy DESAIRE

Etaient absents : Jean de CHEVRON-VILLETTE (Propriétaire privé)

Etaient aussi présents : Jean-Pierre PORTIER (Président sortant), Yves CREPEL (Maire de Faverges-Seythenex), Rémy VERICEL (Directeur de la SEA), Martine MERCIER (Technicienne Mairie de Faverges-Seythenex) Suzanne ZINS (comptable)

Monsieur le Président et la SEA 74 font part du départ du GAEC du Trélod sur l'alpage de l'AULP de Seythenex qui a souhaité mettre un terme à son contrat de location de type convention pluriannuelle de pâturage lors de la saison 2025. Un contrat « de prêt à usage » avait été établi pour la saison d'alpage 2025.

Le GAEC La Ferme de Panloup représenté par Damien et Delphine VACHERAND - DENAND, exploitant en chèvres et en vaches laitières sur la commune de Faverges-Seythenex a candidaté pour l'exploitation de l'alpage de l'Aulp de Seythenex à partir de la saison 2026. Il est donc proposé au syndicat de l'AFP d'établir une convention pluriannuelle de pâturage à son bénéfice.

La surface estimative exploitable à louer est de 67 ha pour un montant de loyer annuel de 5 781 € TTC pour les bâtiments d'alpage et les surfaces en herbe. Pour la première saison, il est prévu uniquement le paiement des surfaces d'alpage, soit 1 758 € TTC.

L'alpage est exploité par 50 vaches laitières, 20 génisses et 50 chèvres laitières. Des cochons seront présents pour la gestion du petit-lait.

L'exploitant a une obligation d'activité de traite et de transformation fromagère.

La nouvelle convention est établie pour une durée de 9 saisons d'alpage à compter du 1^{er} mai 2026.

Ceci exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité le Syndicat:

1. Valide le projet de convention pluriannuelle de pâturage établie entre l'AFP des Bauges et le GAEC La Ferme de Panloup pour l'exploitation de l'alpage de l'Aulp de Seythenex ;
2. Donne tout pouvoir à Monsieur le Président, ou en cas d'impossibilité à Monsieur Le Vice-Président, pour appliquer cette décision, signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et procéder aux notifications et affichages réglementaires.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois, ans que dessus

Pour copie conforme
Le Président de l'A.F.P.
Christian ROSETI

Association Foncière Pastorale
des BAUGES

